

**PROCES-VERBAL ASSEMBLEE GENERALE****ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES DU COLLEGE CALVIN (APECC)****POUR L'EXERCICE 2019-2020**

|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| Comité :                             | APECC   |
| Date et heure :                      | 13 octobre 2019 à 19h00   |
| Lieu :                               | Collège Calvin, cafétéria   |
| Membres Comité présents :            | Mme Sophie Lhote (présidente)<br>Mme Bezen Erkmén-Hong (trésorière)<br>Mme Sabine de Kalbermatten van Vliet (secrétaire)<br>Mesdames<br>Stéphanie Pittard et Alix de Dardel (membres)<br>Messieurs<br>Alain Sutter et Marc Slujis (membres) |
| Membre Comité absent :               | Mesdames<br>Muriel Sefta (excusée) et Ouissem Bennour   |
| Vérificatrice des comptes présente : | Carla Tedesco et Caroline Vinzio-James  |

Personnes présentes (y compris le comité) : 25

**Ordre du jour :**

|   |   |
|---|---|
| 1. Bienvenue .....  | 1 |
| Mme Meyer : .....   | 2 |
| Monsieur Thiébaud : .....   | 4 |
| 2. Tour de table, les membres du comité se présentent.....  | 6 |
| 3. Approbation du PV de l'AG 2019 (à consulter sur le site <a href="http://www.apecc.ch">www.apecc.ch</a> ) ..... | 6 |
| 4. Rapport d'activité 2019-2020 – Acceptation du rapport (vote).....  | 6 |
| Membres du comité .....   | 6 |
| 5. Présentation des comptes : .....   | 7 |
| 6. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes : .....  | 7 |
| 7. Décharge du comité 2018/2019, élection du comité 2019/2020 et nomination des vérificateurs<br>aux comptes..... | 7 |
| Démission .....   | 7 |
| Décharge du comité .....  | 7 |
| 8. Election du comité 2020/2021.....  | 7 |
| 9. Divers : .....   | 8 |

**1. Bienvenue**

Sophie ouvre la séance et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes. Elle donne la parole aux 2 invités de la soirée.

**Mme Meyer :**

La Directrice précise que c'est la 2<sup>e</sup> fois qu'elle et Monsieur Thiébaud viennent à l'AG ; Mme Meyer apprécie la relation avec APECC et parents. Selon elle, l'encadrement passe par nous tous, par ces moments d'échanges riches d'informations. Mme Meyer rencontre régulièrement l'APECC et ensemble ils mettent à plat les préoccupations.

Mme Meyer mesure la chance qu'elle a de travailler en bonne intelligence avec son conseil de direction et l'ensemble du personnel du Collège. L'objectif étant la construction de l'avenir de nos enfants elle veut instaurer au sein de l'établissement le meilleur des climats possibles pour que les profs donnent le meilleur d'eux-mêmes. La porte de son bureau est toujours ouverte, comme celle des doyens si besoin ou si un problème à être évoqué.

Cette année a été une année particulière : enseignement en ligne sans y être préparés (ni du côté des profs ni de celui des élèves), tous ont fait preuve d'une grande capacité d'adaptation mais certains, maîtres et/ou élèves ont eu plus de peine. Résultat : les enseignants se sont remis en question pour démarrer le mieux possible la rentrée 2020. Des modules de formation ont été proposés aux enseignants qui le désiraient et/ou en avaient besoin.

Tous, enseignants et élèves sont satisfaits de se retrouver. L'enseignement est une rencontre, et un échange de compétences, un partage. Mme Meyer souligne qu'il y a moins d'absence d'élèves aux cours, ce qui est un bon signe de leur envie d'y participer. Bien entendu, il y a beaucoup de suppressions d'activités festives (escalade....) mais Mme Meyer mesure l'engagement de chacun afin que le parcours de formation des enfants se fasse le plus sereinement possible.

Pour combler d'éventuelles lacunes, des cours d'appui sur inscription ont été mis en place on observe pour l'instant peu d'intérêt de la part des élèves, ce qui est décevant, mais la direction « veille au grain ».

**Questions des parents ou de l'APECC :**

- Question de Sophie Lhote en cas de semi-confinement :

Mme Meyer espère que ce ne sera pas le cas. En général, les élèves sont respectueux du comportement à adopter, les mesures sanitaires dans les classes sont respectées, en revanche c'est infiniment plus compliqué dans la cour.

Les emplois du temps des élèves ont été conçus pour permettre une division en Groupes A et B afin de poursuivre un enseignement en alternance. Aucune décision formelle sur les modalités de l'alternance n'a été prise pour le moment. La solution d'une alternance par jour plutôt que par semaine est préférée par la directrice afin de garder le lien avec le Collège car les cours en présentiel étant idéaux il est préférable de maintenir un rythme plus serré. Mme Meyer considère que le Collège est mieux préparé à cette éventualité. Le Collège a reçu des webcams qui seront installées dans les classes si nécessaire.

Mesures mises en place si élève est en quarantaine : les maîtres ont l'obligation de fournir un enseignement à l'élève mais sont laissés libres de choisir la manière dont ils veulent le faire (caméras, classroom...). Si élève est « uniquement » en quarantaine, il n'est pas malade (ce ne sont pas des vacances), et doit continuer à suivre les cours et rattrapera les épreuves comme s'il était malade, le samedi matin.

- Question d'une Maman d'un élève de 4<sup>e</sup> et d'un autre de 1<sup>e</sup> :

Elle est inquiète pour son fils de 4<sup>e</sup> : même si le maximum a été fait, ils ont le sentiment qu'il y a des lacunes liées à l'école à distance en fin d'année dernière; un mois d'école sans notes, avec révisions, a été proposé, cependant est-ce suffisant pour rattraper le retard dû au COVID19 ? elle demande si les profs peuvent être plus tolérants au vu de lacunes ? comment faire en sorte que les élèves arrivent à passer leur matu ?

Réponse de Mme Meyer : c'est la préoccupation de chaque enseignant. Au cas où un élève a une fragilité dans un domaine il faut qu'il fasse un point au plus vite avec son prof et doit aller aux cours d'appui proposés par le Collège. Après les 1<sup>ères</sup> évaluations chiffrées, les profs vont faire un bilan avec un retour aux élèves. La matu ne sera pas adaptée au COVID, on ne va pas diminuer les exigences en revanche on va répondre aux demandes, en misant sur l'autonomie de travail acquise par les élèves durant le confinement. Esprit de solidarité, autonomie, lucidité et prise en charge individuelle de leur parcours de formation sont des avantages tirés de cette période particulière.

- Autre question de Sophie Lhote : 316 élèves en plus au Collège (arrivés plus « facilement » au Collège, en sortant du Cycle par exemple, ou ayant bénéficié de la bienveillance demandée par le DIP ou autres ayant passé l'année sur les résultats d'un semestre uniquement...). Proportion d'élèves plus importante que les autres années.

Réponse de Mme Meyer : on sait qu'il y a des situations plus fragiles que les années précédentes, ils auront plus de temps à disposition pour se réorienter si besoin. Monsieur Thiébaud est là pour les aider à se construire, s'épanouir dans une autre formation si nécessaire, les possibilités sont nombreuses hors collège, intéressantes.

- Un Papa qui a une fille en 1<sup>e</sup> année : envisagé ou envisageable d'avoir plus de casiers ? tous les casiers étaient « partis » le premier jour. Sabine van Vliet lit le mail d'un autre Papa qui demande la même chose.

Réponse de Mme Meyer : 850 élèves, et trop de casiers détériorés et pas assez de casiers : les acheter n'est pas le problème (l'APECC propose de financer une partie si besoin) mais... où les mettre ? Mme Meyer précise que les casiers ont été vandalisés, cependant l'APECC trouve que cela n'a certainement pas été fait uniquement par les élèves mais par des personnes extérieures au collège.

- Une maman de 2 élèves : y-a-t-il une harmonisation du niveau des exigences ? certains profs sont bien plus sévères que d'autres, ce qui ne laisse pas les mêmes chances à tout le monde.

Réponse de Mme Meyer : il existe des postures différentes d'un enseignant à l'autre, certains profs de maths (en l'occurrence) sont plus exigeants : le groupe de maths travaille en collaboration les uns avec les autres. Mme Meyer suit les cours et intervient si besoin. Disparités dans les semestrielles : selon la directrice il n'y en a pas tant que cela. Les maîtres se conforment à un programme cadre et le groupe de maths est selon elle exemplaire. La vision commune est collaborative.

La Maman ajoute qu'un enseignant avait une classe avec une moyenne en-dessous de 4 durant toute l'année. Mme Meyer demande des détails : maths 1 ou 2 ? quelles sont les circonstances de la classe ? équité de traitement des élèves devrait être appliquée. Elle propose une entrevue avec « preuves à l'appui » afin de pouvoir intervenir. Eléments comparatifs à renvoyer au groupe de maths pour obtenir un « dénominateur commun ».

- Un papa constate qu'il y a des différences notoires entre les exigences de Calvin et des autres collèges.

Mme Meyer : sur quelle base ? Elle demande des preuves afin de démontrer qu'il y a des différences. ; il faut aussi séparer ce qui est de l'ordre du ressenti et de l'ordre de l'effectif. Au sujet de la réputation de Calvin d'être un établissement élitiste, familles bourgeoises : Mme Meyer ne le pense pas, ce sont des clichés, même si elle et son corps enseignant sont ravis de l'ancienneté de l'établissement. Mme la directrice précise que chaque jeudi matin, les 11 directeurs des collèges de Genève se rencontrent afin d'avoir une certaine équité et un cadre d'exigences commun (groupes d'allemand, examens de matus....) Elle ajoute que les taux de réussite et échec dans les différents établissements sont comparables, pas identiques : la réussite à la matu varie entre 95 et 98% sur 10 ans, avec un le taux d'échec est de l'ordre de 20 à 25% en 1<sup>ère</sup>, qui puis diminue avec les années. La plupart des redoublants en 1<sup>ère</sup> sont sans échec les années suivantes. Après demande expresse des parents présents dans la salle, Mme Meyer précise que :

50% des élèves obtiennent leur matu après 4 ans

25% des 50% qui ne l'ont pas en quatre ans ~~directement~~ l'obtiennent avec une année de plus

Un certain nombre abandonne la filière et se réoriente vers une autre formation.

Mme Meyer insiste sur le fait que le rôle des parents est important : soutenir les enfants et ne pas considérer un changement de voie comme un échec. Le sujet concernant désormais le conseiller en orientation, Sophie Lhote passe la parole à Monsieur Thiébaud.

### Monsieur Thiébaud :

Depuis 3 ans, il est psychologue conseiller en orientation à Calvin : il accompagne les élèves dans la construction de leur projet. Il collabore avec Mesdames Mettraux, conseillère sociale, et Barru, infirmière. Monsieur Thiébaud travaille dans le cadre de l'OFPC (Office de Formation Professionnelle et Continue). Il intervient dans les CO et collèges. En effet, les jeunes ont souvent de la difficulté à s'orienter. Il accompagne et construit le projet avec l'élève demandeur. Le pas entre le CO et le Collège est énorme et il aide à le surmonter. Le psychologue reçoit l'élève et les parents si besoin. Sa procédure est la suivante :

- 1) Identifier l'élève, ses besoins, son contexte familial, ses loisirs
- 2) Test d'intérêts, connaissance de soi
- 3) Comment accompagner l'élève dans son orientation.

Monsieur Thiébaud est à 20% à Calvin : il reçoit tous les jeudis, sur rendez-vous, à la demande de l'élève ou d'un autre intervenant (maitre de groupe, assistance sociale...) ou des parents. Il essaie d'organiser ces rencontres en dehors des heures de cours de l'élève mais lorsque c'est impossible il fournit une excuse. Il aide l'élève à trouver la motivation, du sens à sa formation, des intérêts professionnels, une manière de travailler, une définition de ses valeurs : accompagnement des moments de transition entre les 4 années au collège.

Il anime les ateliers Boussole : séance d'info sur les facultés de Genève (à Unimail) et ateliers d'orientation 2 mercredis après-midi au Collège pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup>, puis possibilité pour les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> de faire un stage dans une faculté d'Uni plusieurs demi-journées (voir doc joint).

Monsieur Thiébaud précise qu' 1/3 des élèves réalisent le projet professionnel qui était initialement celui du parent qui n'a pas pu le faire.

Il accueille plutôt des élèves de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année ; il accorde 45 minutes par élève, le reçoit entre 1 et 3 fois ; les entretiens sont individuels avec élève, familles, parfois enseignants.

Il souligne la difficulté pour les jeunes de choisir une voie, l'aide dans la construction de son projet en tenant compte de la réalité d'un monde qui change.

Sabine demande s'il pourrait se présenter lors des soirées d'information des 1<sup>ère</sup> en tout début d'année. Mme Meyer est prête à lui accorder quelques minutes à cette soirée.

Monsieur Thiébaud annonce qu'il se présente en direct dans toutes les classes de 1<sup>ère</sup> année lors de la réunion parents - professeurs.

Madame Meyer précise que les élèves, s'ils ont des doutes, sont vivement incités à rencontrer Mr Thiébaud qui leur présente les autres formations possibles et tentent de relancer leur envie d'étudier.

Selon la Directrice, le collège est un passage obligé pour des études supérieures mais ne donne pas un métier en soi. Mme Meyer précise que leur souci 1<sup>er</sup> est la réussite des élèves, cependant une réorientation n'est pas un échec ~~en soi~~ : ils auront acquis quelque chose d'utile pour leur formation et leur avenir.

Monsieur Thiébaud laisse ses coordonnées et des flyers explicatifs.

Une maman soulève sujet des soirées de parents qui sont malheureusement souvent les mêmes soirs pour plusieurs collèges, et qui en plus cette année se feront avec un seul des parents du fait des mesures sanitaires, donc sans possibilité de se partager pour espérer voir tous les enseignants de leurs enfants. Mme Meyer propose d'avoir un entretien téléphonique ou une rencontre avec le prof afin d'approfondir le sujet. Il faut respecter les 5 minutes afin que chaque parent puisse avoir une chance de discuter, même brièvement, avec le(s) prof(s) de son enfant. Scinder la soirée en 2 temps ? La réflexion se fait mais pose un problème par rapport à la mobilisation des enseignants.

Mme la Directrice précise que nous vivons dans une situation anxieuse qui fragilise les élèves et leur parcours. Elle voit que le corps enseignant est très investi et à disposition de ses élèves. C'est une période compliquée pour les jeunes adultes, elle et son équipe s'en rendent compte et font tout pour soutenir les jeunes.

Une Maman remercie la Directrice d'avoir créé des groupes de « gestion du stress » avec la confiance (ou non-confiance) en soi, facteur de réussite ou d'échec. Ces cours sont proposés sur inscription 4 fois par an, le jeudi à la pause de midi, par des professionnels, entre mars et début d'exas de fin d'année. Information via les écrans et dans le mémento.

Question d'une Maman : comment sont gérés les 3 jours de stage en université pour les ateliers Boussole ? les élèves de 3<sup>e</sup> n'y ont pas droit. Les Hautes Ecoles viennent à Calvin en 3<sup>e</sup>. Stage de 1 ou 2 jours organisés sur les heures de cours dans les Hautes Ecoles.

Remerciements de Madame la Directrice sur cette manière informelle de dialoguer lors de ces réunions APECC. Elle souligne que les inquiétudes des parents sont légitimes, et que le dialogue permet de réfléchir à comment construire la réussite de nos enfants.

Mme Meyer et Monsieur Thiébaud quitte l'AG, comme prévu.

## **2. Tour de table, les membres du comité se présentent**

Alix de Dardel : 4<sup>ème</sup> année au comité, 2 jumelles en 4<sup>ème</sup>

Sabine de Kalbermatten van Vliet : 4<sup>ème</sup> année au comité, 1 fille en 4<sup>ème</sup> et une autre en 1<sup>ère</sup> à De Candolle

Roland Sutter : un fils en 2<sup>e</sup>

Sophie Lhote : 3<sup>ème</sup> année au comité, une fille en 3<sup>ème</sup>. Egalement présidente de la FAPPO.

Bezen Erkmen-Hong : un fils en 3<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> année dans le comité, assure le poste de trésorière

Stéphanie Pittard : un fils en 2<sup>e</sup>

## **3. Approbation du PV de l'AG 2019 (à consulter sur le site [www.apecc.ch](http://www.apecc.ch))**

Le PV de l'AG 2019 est approuvé à l'unanimité. Le comité rappelle aux membres présents qu'il peut être consulté sur le site internet de l'APECC.

## **4. Rapport d'activité 2019-2020 – Acceptation du rapport**

Sophie Lhote nous présente le rapport des activités de l'APECC pour l'exercice 2019-2020.

Voir document en annexe : rapport d'activité

Concernant le manque d'homogénéité entre les professeurs, l'APECC n'ayant pas accès aux emails des parents d'élèves a du mal à monter un dossier avec des exemples pour forcer la Direction à faire un travail plus approfondi. Ce manque d'accès aux parents est difficilement surmontable mais il est convenu que la lettre de début d'année envoyée à tous les parents sera retravaillée et insistera sur l'importance de communiquer ses coordonnées mail lors du paiement de la cotisation.

### **Membres du comité**

Sophie déclare que nous avons beaucoup de chance de pouvoir compter sur de nombreux membres au sein du comité de l'APECC, ce qui n'est pas le cas dans tous les collèges. Elle remercie Sabine et Alix qui se relayent pour faire les PV qui sont produits et transmis à la vitesse de l'éclair. Elle

remercie également Bézen pour son travail de trésorière. C'est une chance de pouvoir présider une association qui compte des parents engagés et enthousiastes, il y a une très bonne ambiance dans le comité et Sophie les remercie tous chaleureusement !

Tout naturellement donc... les remerciements sont également faits à la Présidente qui est très efficace et réactive et a accompli un travail incroyable durant le confinement, tout comme avant, pendant, après !

## **5. Présentation des comptes :**

La situation financière de l'APE du Collège Calvin est excellente. L'association dispose d'une fortune de 16'718 CHF au 30 juin 2019. Les dépenses se sont élevées à 1'982 CHF et les recettes de 4'190 CHF. Le résultat net est un profit de 2'208 CHF principalement dû à une diminution des charges liée à la pandémie. (rapport complet joint au PV)

On a 122 membres cotisants (128 l'an dernier)

La cotisation est de 30 CHF et reste inchangée pour l'année prochaine

Remerciements sont fait à la trésorière.

## **6. Rapport des vérificateurs et adoption des comptes :**

Les Comptes sont approuvés et adoptés à l'unanimité.

## **7. Décharge du comité 2018/2019, élection du comité 2019/2020 et nomination des vérificateurs aux comptes**

### **Démission**

Cette année, Svetlana Tsarkova, Stephan Zwettler, Sandro Vecchio, Sarah Caygill démissionnent.

### **Décharge du comité**

Présentation du comité sortant auquel on donne décharge. Le comité sortant est remercié pour tout le travail fait et les réussites accomplies.

## **8. Election du comité 2020/2021**

Sophie Lhote : présidente

Remarque : Sophie propose d'élire un vice-président qui fait la transition et qui la soutienne.

Personne ne se présente. Sophie est donc présidente unique, cependant soutenue par son comité.

Bézen Erkmen-Hong : trésorière

Sabine de K van Vliet : secrétaire, soutenue par Alix en cas de besoin

Membres réélus : Alix de Dardel, Marc Sluijs, Muriel Sefta Berardet, Stéphanie Pittard,

Ouisse Bennour, Roland Sutter.

Nouveaux membres : Sarah Benkram, Nadia Geninazzi, Emmanuelle Metral

Une Maman réfléchit avant de s'inscrire, nous le dira au prochain comité.

Vérificatrices au comptes : Carla Tedesco et Caroline Vinzio-James

## 9. Divers :

- Question d'un parent : peut-on avoir le taux de réussite par collège. Sophie s'en occupe, elle est allée la veille (lundi 12) en qualité de représentante FAPPO à une réunion avec la Conseillère d'Etat et la demande est en cours, auprès du directeur du secondaire II.
- Question d'un autre parent : Taux de réussite en 1<sup>è</sup> année à l'Uni, suivant le collège suivi ? Réponse de Sophie : les collèges mixtes (avec ECG par ex) réussiraient mieux, avec plus de brassage de population. Une maman dit que les 1<sup>è</sup> de médecine sortant de Calvin ont presque tous réussi les examens d'entrée cette année.
- Un Papa propose d'organiser une réunion fumeur-médecin-non ou ex fumeur qui partagent leur vécu ? Les semblables s'influencent. Idée à étudier.
- Problème de l'inéquité de traitement des élèves entre les profs : certaines classes ont une moyenne en-dessous de 4, d'autres non. L'APECC a demandé qu'une même semestrielle de maths soit faite avec le même barème pour tous et que les copies d'un prof soient corrigées par un autre : Mme la Directrice ne veut pas entrer en matière. Du même ordre d'idée, une autre demande : pourquoi le nombre d'épreuves intermédiaires n'est pas le même pour chaque classe/prof ? la réponse est toujours la même : chaque professeur a sa manière de fonctionner. Le débat a déjà été lancé auprès du Secondaire II mais il continue...
- L'APECC ne « lâche » rien et les choses bougent, lentement mais elles bougent.
- Rappel des dates des réunions mensuelles du comité APECC :  
8.12, 23.02, 20.04, 1<sup>er</sup> juin

Rencontre avec la directrice : à agender

Prochaine séance FAPPO : 10 novembre dans les locaux du Collège Calvin. A cette occasion tous les membres de l'APECC sont conviés.

La réunion se termine à 21h30, suivie d'un petit apéritif COVID-convivial durant lequel les discussions vont bon train !

PV pris et rédigé par Sabine de K van Vliet le 14 octobre 2020

Relecture Sophie Lhote le 16 octobre 2020.